



# Banque de technologies pour les pays les moins avancés

Distr. générale  
25 août 2022  
Français  
Original : anglais  
Anglais et français seulement

## Conseil

### Sixième session

Izmit (Türkiye), 30 et 31 mai 2022

Point 5 de l'ordre du jour

**Budget et programme de travail révisé  
et mis à jour pour 2022**

## **Banque de technologies pour les pays les moins avancés : budget et programme de travail révisé pour 2022**

### **I. Mandat**

1. Conformément au mandat de l'Assemblée générale et de la Charte de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, qui définit les modalités de fonctionnement de cette dernière, les objectifs spécifiques de la Banque sont les suivants :

- a) Renforcer les capacités scientifiques, technologiques et d'innovation des pays les moins avancés en leur donnant les moyens d'identifier, financer, mettre au point, intégrer et déployer plus largement des technologies et innovations, y compris celles qui sont autochtones, et leur permettre de mieux aborder et traiter les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle ;
- b) Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales et régionales relatives à la science, à la technologie et à l'innovation ;
- c) consolider les relations de partenariat entre les entités publiques actives dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi qu'avec le secteur privé ;
- d) encourager la coopération entre tous les acteurs qui évoluent dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, notamment les chercheurs, les instituts de recherche et les entités du secteur public et du secteur privé, au sein des pays les moins avancés et entre eux, ainsi qu'avec leurs homologues dans d'autres pays ;
- e) favoriser et faciliter l'identification et l'utilisation des technologies appropriées par les pays les moins avancés, ainsi que leur transfert à ces pays et l'accès de ces derniers auxdites technologies, tout en respectant les droits de propriété intellectuelle et en stimulant, aux plans national et régional, la capacité de ces pays à exploiter efficacement les technologies afin de susciter des changements en profondeur.



2. Le consensus atteint par les États Membres dans le cadre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés a permis de renforcer le mandat de la Banque de technologies en réaffirmant que la Banque servira d'interlocutrice principale pour faire en sorte que les pays les moins avancés renforcent leurs capacités scientifiques, technologiques et d'innovation, étape vers la constitution de capacités de production durable et la promotion de la transformation structurelle de l'économie.

## **II. Orientations générales**

3. Il est envisagé d'adopter une approche à deux volets aux fins de la mise en œuvre du programme de travail de la Banque de technologies pour le second semestre de 2022. Le premier portera sur la mise en œuvre de la restructuration organisationnelle recommandée dans l'examen fonctionnel, y compris le recrutement du (de la) prochain(e) directeur(trice) général(e) sur la base d'une définition et d'un profil d'emploi révisés. Le second concernera la continuité des activités reportées depuis le programme de travail de 2021 et la mise en œuvre de nouveaux projets de transfert de technologie et de renforcement des capacités que la Banque a lancés au cours du premier semestre de 2022. Conformément à la nouvelle orientation stratégique proposée dans l'examen fonctionnel, le soutien que la Banque apportera aux pays les moins avancés sera axé sur les domaines d'activité suivants :

- a) Recherche, analyse et évaluation des besoins technologiques ;
- b) Identification des technologies et du savoir-faire technique qui sont pertinents, appropriés et applicables aux pays les moins avancés, élaboration de projets de transfert de technologie axés sur la demande et susceptibles d'être financés, et lancement de leur mise en œuvre en collaboration avec des partenaires, tant nationaux qu'internationaux ;
- c) Mise en place de partenariats et mobilisation de ressources pour une mise en œuvre efficace, inclusive et durable des projets de transfert de technologie et de renforcement des capacités ;

4. En 2022, la nouvelle approche relative à la conception et à la mise en œuvre des projets, recommandée dans le cadre de l'examen fonctionnel, sera mise en œuvre pour la première fois. Elle s'articule autour de trois domaines d'action stratégique complémentaires, auxquels sont associés des produits et des activités :

- a) Recenser des technologies et déterminer si elles sont pertinentes, applicables, appropriées, rentables et susceptibles d'être transférées aux pays les moins avancés. Il sera essentiel de consulter longuement les parties prenantes aux niveaux national et international et de veiller à ce que l'évaluation des risques et des avantages soit effectuée avec la diligence requise lors de la conception des projets (résultat 1 du plan stratégique de la Banque pour 2022-2024 : amélioration de la production de connaissances et des dialogues fondés sur des données probantes concernant la science, la technologie et l'innovation dans les pays les moins avancés) ;
- b) Renforcer les capacités scientifiques, technologiques et d'innovation des pays les moins avancés, y compris les connaissances et les capacités d'absorption, d'intégration et de transposition à grande échelle des technologies (résultat 2 : renforcement du transfert, en fonction de la demande, des technologies et du savoir-faire appropriés identifiés) ;
- c) Renforcer la mobilisation des ressources et les partenariats pour une croissance inclusive et une incidence maximale.

5. Chaque résultat est associé à un engagement en faveur de l'inclusion et de la diversité à tous les niveaux, en particulier la nécessité de tenir compte des questions liées au genre et à la jeunesse dans les travaux de la Banque de technologies.

6. Le budget et le programme de travail pour 2022, qui seront exécutés dans le cadre du plan stratégique triennal révisé pour 2022-2024, tiendront compte de l'expérience en matière de soutien aux pays les moins avancés que la Banque a acquise depuis qu'elle est devenue opérationnelle.

7. Conformément au plan stratégique révisé pour la période 2022-2024, la mise en œuvre du budget et du programme de travail de 2022 sera régie par les principaux principes suivants :

- a) Être axé sur la demande et répondre aux besoins des pays les moins avancés en matière de science, de technologie et d'innovation ;
- b) Ériger la mobilisation des ressources au rang de priorité ;
- c) Créer et exploiter des partenariats pour soutenir le renforcement des capacités dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation ;
- d) Rester flexible et réactif face aux défis et aux possibilités qui se présentent ;
- e) Se focaliser sur les avantages comparatifs ;
- f) S'engager en faveur d'un développement technologique inclusif, en accordant une attention particulière aux jeunes et à l'équité de genre dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation.

8. Pour permettre à la Banque de technologies de renforcer la gestion axée sur les résultats, le plan stratégique révisé comprend un cadre stratégique et une matrice de résultats qui visent à faciliter le suivi, l'évaluation et l'apprentissage.

9. Le programme de travail pour le second semestre de 2022 associera nouveaux projets de transfert de technologie et programmes en cours lancés en 2021, dans les domaines clés que sont l'évaluation des besoins technologiques, la création d'académies des sciences et la consolidation de celles qui existent, et le renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

10. La Banque de technologies développera et renforcera progressivement sa capacité à mener des recherches et des analyses axées sur les politiques, qui sont essentielles pour renforcer le rôle de chef de file de la Banque de technologies en matière de réflexion et pour sensibiliser le monde aux défis et aux possibilités liés au développement de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés. Ainsi, la Banque pourra se forger une réputation et développer une expertise en matière de services consultatifs spécialisés dans le domaine du renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation.

11. La Banque de technologies œuvrera au renforcement des partenariats avec les principales parties prenantes, notamment les entités du système des Nations Unies et le secteur privé. Elle participera aux travaux préparatoires de la deuxième partie de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui devrait se tenir à Doha en mars 2023, et collaborera activement avec les États Membres à cet égard, notamment avec les partenaires de développement. Une manifestation parallèle sera organisée pour présenter les activités de la Banque et l'impact de cette dernière sur le développement de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés.

12. En 2022, la Banque de technologies continuera de travailler en étroite coordination avec les comités préparatoires exécutifs du Sommet du partenariat

Türkiye-Afrique, organisé conjointement par l'Union africaine et la Türkiye, et du Forum diplomatique d'Antalya. Elle a participé au troisième Sommet du Partenariat Türkiye-Afrique, qui s'est tenu en Türkiye en décembre 2021. Le Sommet a permis de sensibiliser les principales parties prenantes, notamment les ministres d'États africains et les chefs d'organisations. Dans la déclaration adoptée au Sommet, approuvée par les ministres des affaires étrangères réunis le 17 décembre et avalisée par les chefs d'État, le rôle majeur que joue la Banque de technologies à l'appui du développement technologique dans les pays les moins avancés a été salué. En outre, la Banque a permis d'assurer une présence institutionnelle au deuxième Forum diplomatique d'Antalya, qui a rassemblé neuf chefs d'État, 65 ministres des affaires étrangères, des dirigeants d'organisations internationales, des décideurs politiques, des diplomates, des chefs d'entreprise, des universitaires, des membres de groupes de réflexion et des représentants de la jeunesse et des médias.

13. La Banque de technologies facilitera la mise en place de nouveaux partenariats et collaborera avec d'autres organismes économiques régionaux et continentaux, tels que l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'avec des organismes internationaux, notamment l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Union interparlementaire, afin d'assurer la coordination des approches relatives au développement de la science, de la technologie et de l'innovation, et s'emploiera à renforcer les synergies dans le cadre des interventions menées dans les pays les moins avancés.

14. En 2022, la Banque a entamé la restructuration et la consolidation de son modèle institutionnel ainsi que de son modèle et de sa structure organisationnels en s'appuyant sur les conclusions et les recommandations issues d'un examen fonctionnel indépendant et d'un audit de ses activités mené par le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU entre janvier 2019 et septembre 2021.

15. En 2022, la Banque de technologies continuera également d'accorder la priorité à la mobilisation des ressources en élaborant une nouvelle stratégie et un plan opérationnel qui sont en phase avec les ressources demandées dans son programme de travail. Conformément à la recommandation issue de l'examen fonctionnel, la Banque créera également une section spéciale consacrée à la mobilisation des ressources afin d'améliorer le financement du transfert et du déploiement des technologies et des activités de renforcement des capacités dans les pays les moins avancés.

### **III. Vue d'ensemble des prévisions budgétaires et des ressources disponibles**

16. Étant donné l'ampleur des besoins des pays les moins avancés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et compte tenu du budget indicatif triennal de la Banque, qui a été établi en décembre 2016 par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, on estime à 35 à 40 millions de dollars le budget annuel dont la Banque aurait besoin pour mener à bien, dans l'ensemble des pays les moins avancés, des activités s'étendant à l'intégralité des objectifs énoncés dans sa charte et être porteuse des changements attendus dans tous ces pays.

17. Il convient de noter que le budget approuvé pour 2022 était de 4 037 236 dollars (y compris 464 461 dollars pour l'appui au programme), dont 3 611 362 dollars (89 %) devraient être dépensés en 2022. Ces ressources devraient permettre d'assurer

l'exécution du plan de travail pour 2022, malgré les difficultés créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), comme le précise le rapport du Secrétaire général sur l'examen des trois premières années d'activité de la Banque de technologies ([A/76/272](#) et [A/76/272/Corr.1](#)). L'absence de financement fiable empêche de créer la dynamique nécessaire pour mener à bien le programme de travail de la Banque et atteindre les objectifs énoncés dans ledit rapport du Secrétaire général et dans le nouveau plan stratégique pour 2022-2024.

18. On trouvera dans les tableaux 1 à 4 du présent rapport l'état des contributions, les ressources financières ventilées par composante, les postes et les ressources nécessaires par objet de dépense.

19. Pour financer son programme de travail de 2022, la Banque de technologies s'appuie sur une contribution de 1,7 million de dollars que le pays hôte a allouée, conformément à l'accord financier qu'elle a signé avec le Gouvernement turc le 3 février 2022. En outre, le pays hôte a accepté de verser une somme supplémentaire de 200 000 dollars destinée à des activités liées aux objectifs de développement durable, qui sera décaissée sur présentation de projets viables ayant un impact concret dans les pays les moins avancés. Le solde non utilisé en 2021 s'élève à 2 691 598 dollars (voir tableau 1), dont 1 933 932 dollars sont affectés au budget total de la Banque pour 2022, auxquels s'ajoute la contribution de 1,7 million de dollars du pays hôte.

20. Le pays hôte continuera d'apporter un appui en nature, en mettant à disposition des bureaux et en fournissant tous les services liés à la gestion des installations (sécurité, nettoyage, entretien et services collectifs de distribution) sans coût pour la Banque de technologies. En outre, la Banque attend toujours les contributions en nature que l'Organisation de coopération économique turque et le Commonwealth doivent lui verser en 2022.

21. Le montant total des ressources nécessaires pour 2022 s'élève à 3 633 932 dollars et permettrait de couvrir les coûts associés à l'appui au Conseil, à la direction exécutive et à l'administration, à l'appui opérationnel et au programme de travail, ainsi que 13 % des dépenses d'appui aux programmes (voir tableau 2). Les dépenses se répartissent comme suit : appui au Conseil (1,54 %), direction exécutive et administration et appui opérationnel (22,45 %) et programme de travail (76,01 %). La Banque de technologies s'efforce de respecter la recommandation du Conseil selon laquelle 20 % du budget devrait être alloué aux dépenses de fonctionnement, tout en mettant en place des capacités internes et en renforçant celles qui existent.

22. Le Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires a été prolongé par le Gouvernement italien jusqu'en octobre 2022. Conformément à l'accord, pour que le programme soit reconduit une troisième année (2023), la Banque de technologies devra financer 50 % des coûts afférents au Programme. La Banque a déjà prévu les fonds nécessaires pour financer la moitié de ces coûts et demandera l'accord du Gouvernement italien en vue d'une prolongation du programme. En outre, la Banque étudie actuellement la possibilité d'obtenir une contribution en nature du Gouvernement chinois pour financer un poste d'administrateur(trice) de programme de la classe P-3 ou P-4.

23. La variation des ressources nécessaires par objet de dépenses de 2021 à 2022 est présentée dans le tableau 4. La diminution de 35,3 %, soit 1 982 034 dollars, du montant total des ressources nécessaires, qui est ramené de 5 615 966 dollars en 2021 à 3 633 932 dollars en 2022, résulte de la diminution des ressources demandées au titre des dépenses de personnel et des dépenses autres que les dépenses de personnel (voyages, consultants, frais généraux de fonctionnement, services contractuels).

Tableau 1  
**État des contributions**

(en dollars des États-Unis)

|                                                      | <i>Montant</i>     |
|------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>Solde du fonds au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b> | <b>4 310 699</b>   |
| Contributions volontaires reçues en 2020             | 3 092 733          |
| Intérêts créditeurs en 2020                          | 73 984             |
| <b>Total partiel</b>                                 | <b>7 477 416</b>   |
| Dépenses engagées en 2020                            | (2 950 367)        |
| <b>Total partiel</b>                                 | <b>(2 950 367)</b> |
| <b>Solde du fonds au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b> | <b>4 527 050</b>   |
| Contributions volontaires reçues en 2021             | 2 000 000          |
| Intérêts créditeurs (janvier-décembre 2021)          | 10 418             |
| <b>Total partiel</b>                                 | <b>6 537 468</b>   |
| Dépenses (janvier-décembre 2021)                     | (3 845 870)        |
| <b>Solde escompté du fonds au 31 décembre 2021</b>   | <b>2 691 598</b>   |

Tableau 2  
**Ressources financières, par composante**

(en dollars des États-Unis)

| <i>Composante</i>                                           | <i>2021<br/>(crédits<br/>ouverts)</i> | <i>Variation</i>   | <i>2022<br/>(prévisions)</i> |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------|------------------------------|
| Appui au Conseil                                            | 49 495                                | —                  | 49 495                       |
| Direction exécutive et administration et appui opérationnel | 1 142 075                             | (419 961)          | 722 114                      |
| Programme de travail                                        | 3 778 311                             | (1 334 051)        | 2 444 460                    |
| <b>Total partiel</b>                                        | <b>4 969 881</b>                      | <b>(1 754 012)</b> | <b>3 215 869</b>             |
| Dépenses d'appui aux programmes <sup>a</sup>                | 646 085                               | (228 022)          | 418 063                      |
| <b>Total</b>                                                | <b>5 615 966</b>                      | <b>(1 982 034)</b> | <b>3 633 932</b>             |

<sup>a</sup> Les dépenses d'appui aux programmes de 2022 pour le fonds d'affectation spéciale correspondent à 13 % du total des dépenses, en attendant que le Contrôleur approuve un taux de 11 %.

Tableau 3  
Postes

| <i>Composante</i>                                          | <i>2021<br/>(crédits<br/>ouverts)</i> | <i>Variation</i> | <i>2022<br/>(prévisions)</i> |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------|------------------------------|
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur        | 8                                     | 2                | 10                           |
| Agents des services généraux et des catégories apparentées | 10                                    | 2                | 8                            |
| <b>Total</b>                                               | <b>18</b>                             | <b>–</b>         | <b>18</b>                    |

Note : l'organigramme et la répartition des postes pour 2022 sont présentés à l'annexe I.

Tableau 4  
Ressources nécessaires, par objet de dépense

(en dollars des États-Unis)

| <i>Objet de dépense</i>                                            | <i>2021<br/>(crédits<br/>ouverts)</i> | <i>Variation</i>   | <i>2022<br/>(prévisions)</i> |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------|------------------------------|
| <b>Traitements et autres dépenses de personnel</b>                 |                                       |                    |                              |
| 1. Personnel recruté sur le plan international                     | 1 258 400                             | 252 096            | 1 510 496                    |
| 2. Personnel local                                                 | 237 500                               | (97 625)           | 139 875                      |
| 3. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)              | –                                     | 316 866-           | 316 866                      |
| 4. Consultants et experts                                          | 1 130 680                             | (1 098 680)        | 32 000                       |
| <b>Total partiel (traitements et autres dépenses de personnel)</b> | <b>2 626 580</b>                      | <b>(627 343)</b>   | <b>1 999 237</b>             |
| <b>Dépenses de représentation</b>                                  | <b>4 200</b>                          | <b>–</b>           | <b>4 200</b>                 |
| <b>Voyages</b>                                                     |                                       |                    |                              |
| 1. Voyages de membres du Conseil                                   | 44 095                                | –                  | 44 095                       |
| 2. Voyages du personnel                                            | 790 368                               | (684 582)          | 105 786                      |
| 3. Voyages des participants aux réunions et ateliers               | –                                     | –                  | –                            |
| 4. Voyages des consultants, animateurs et invités                  | 375 308                               | (368 944)          | 6 364                        |
| <b>Total partiel (voyages)</b>                                     | <b>1 209 771</b>                      | <b>(1 053 526)</b> | <b>156 245</b>               |
| <b>Subventions et bourses</b>                                      | <b>290 280</b>                        | <b>590 207</b>     | <b>880 487</b>               |
| <b>Services contractuels</b>                                       | <b>511 650</b>                        | <b>(385 950)</b>   | <b>125 700</b>               |
| <b>Matériel et véhicules</b>                                       | <b>9 800</b>                          | <b>(8 300)</b>     | <b>1 500</b>                 |
| <b>Fournitures</b>                                                 | <b>10 000</b>                         | <b>(5 000)</b>     | <b>5 000</b>                 |
| <b>Frais généraux de fonctionnement</b>                            | <b>307 600</b>                        | <b>(264 100)</b>   | <b>43 500</b>                |
| <b>Total</b>                                                       | <b>4 969 881</b>                      | <b>(1 754 012)</b> | <b>3 215 869</b>             |
| <b>Dépenses d'appui aux programmes</b>                             | <b>646 085</b>                        | <b>(228 022)</b>   | <b>418 063</b>               |
| <b>Total général</b>                                               | <b>5 615 966</b>                      | <b>(1 982 034)</b> | <b>3 633 932</b>             |

## A. Appui au Conseil

24. On trouvera dans le tableau 5 les ressources nécessaires pour l'appui au Conseil.

Tableau 5

### Ressources nécessaires : appui au Conseil

(en dollars des États-Unis)

| <i>Objet de dépense</i>    | <i>2021<br/>(crédits<br/>ouverts)</i> | <i>Variation</i> | <i>2022<br/>(prévisions)</i> |
|----------------------------|---------------------------------------|------------------|------------------------------|
| Voyages                    | 44 095                                | –                | 44 095                       |
| Dépenses de représentation | 4 200                                 | –                | 4 200                        |
| Services contractuels      | 1 200                                 |                  | 1 200                        |
| <b>Total</b>               | <b>49 495</b>                         |                  | <b>49 495</b>                |

25. Le montant de 49 495 dollars, qui reste stable, permettra de couvrir les frais de voyage des membres du Conseil (44 095 dollars) et l'hébergement de huit observateurs au maximum (1 200 dollars) qui participeront à une session de deux jours du Conseil devant se tenir en 2022, ainsi que les dépenses de représentation pour la session (4 200 dollars). Le sous-comité du Conseil en charge des plans de mobilisation des ressources tiendra deux réunions virtuelles en 2022.

## B. Direction exécutive et administration et appui opérationnel

26. Sous la direction du Conseil, le Directeur général de la Banque de technologies détermine les grandes lignes de l'action des services organiques et de la gestion et veille à la bonne exécution du programme de travail annuel et du plan stratégique approuvés par le Conseil d'administration.

27. Les responsabilités essentielles de la direction exécutive, de l'administration et du service d'appui opérationnel seront, entre autres, les suivantes :

- a) Définir une vision et une orientation stratégique ;
- b) Assurer une gestion rationnelle et fournir des directives opérationnelles ;
- c) Assurer la coordination organisationnelle pour garantir la cohérence, l'harmonisation et l'utilisation efficace des ressources ;
- d) Gérer les relations extérieures et la représentation vis-à-vis des États Membres, y compris le gouvernement hôte et les médias ;
- e) Orienter les efforts de mobilisation des ressources et les relations avec le Conseil.

28. À la fin de 2020, à la suite de consultations avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel, la Banque de technologies a retenu l'Office des Nations Unies à Genève parmi les prestataires de services. Au début de 2021, la Banque et l'Office ont signé un mémorandum d'accord type, qui comprend une liste des services accessibles à tous les clients de l'Office et le barème des prix standard. Les coûts sont facturés à la Banque sur une base trimestrielle. Les montants sont calculés en multipliant le nombre de transactions effectuées au bénéfice de la Banque par les prix standard. Le coût des services fournis par l'Office s'est élevé à 29 108 dollars pour le premier trimestre de 2022. L'Office a fourni à la Banque des services liés au recrutement, à la

paie, à la comptabilité, au budget et aux voyages. Les coûts dépendent du nombre de transactions, qui varient en fonction des besoins de la Banque. Cette dernière met en œuvre les recommandations issues de l'examen fonctionnel concernant l'organigramme et la restructuration des postes, le volume des transactions est susceptible d'augmenter ainsi que le coût des services fournis. À long terme, la Banque devrait se doter de capacités internes pour être en mesure d'assurer certains services pouvant être fournis en son sein, plutôt que de continuer de dépendre de l'Office. Elle a commencé à renforcer ses capacités en matière d'administration et de comptabilité générale grâce à une formation dispensée par l'Office. Il faut faire en sorte que ce processus puisse se poursuivre.

29. Les trois premiers mois de 2022 ont constitué une période de transition pendant laquelle le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets fournissait certains services à la Banque de technologies, principalement dans les domaines du recrutement de consultants et de vacataires et de la passation de marchés. Au cours du premier trimestre de 2022, la Banque de technologies a renforcé ses capacités internes, avec le recrutement de l'équipe d'appui administratif. Par conséquent, les opérations administratives pertinentes peuvent désormais être traitées par la Banque et facilitées par l'Office. La Banque a éprouvé des difficultés à recruter des agents des services généraux, qui ont à ce jour été surmontées.

30. À l'Organisation des Nations Unies, le (la) chef de l'entité est généralement assisté(e) par une équipe de direction qui l'aide à exécuter ses tâches courantes et appuie la direction. Toutefois, compte tenu de la petite taille de la Banque de technologies, le Directeur général sera assisté d'un(e) agent(e) de la classe G-5.

31. On trouvera dans le tableau 6 les ressources nécessaires au titre de la direction exécutive et de l'administration et de l'appui opérationnel.

Tableau 6

**Ressources nécessaires : direction exécutive et administration  
et appui opérationnel**

(en dollars des États-Unis)

| Objet de dépense                                                     | 2021<br>(crédits<br>ouverts) | Variation        | 2022<br>(prévisions) |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------|----------------------|
| <b>A. Traitements et autres dépenses de personnel</b>                |                              |                  |                      |
| 1. Personnel recruté sur le plan international                       | 547 400                      | (17 059)         | 530 341              |
| 2. Personnel local                                                   | 170 300                      | (86 105)         | 84 195               |
| 3. Consultants et experts                                            | 60 000                       | (60 000)         | –                    |
| <b>Total partiel A (traitements et autres dépenses de personnel)</b> | <b>777 700</b>               | <b>(163 164)</b> | <b>614 536</b>       |
| <b>B. Dépenses opérationnelles</b>                                   |                              |                  |                      |
| 1. Voyages du personnel                                              | 50 575                       | (45 997)         | 4 578                |
| 2. Services contractuels                                             | 50 000                       | 3 000            | 53 000               |
| 3. Matériel et véhicules                                             | 9 800                        | (8 300)          | 1 500                |
| 4. Fournitures                                                       | 10 000                       | (5 000)          | 5 000                |
| 5. Frais généraux de fonctionnement                                  | 244 000                      | (200 500)        | 43 500               |
| <b>Total partiel B (dépenses opérationnelles)</b>                    | <b>364 375</b>               | <b>(236 797)</b> | <b>107 578</b>       |
| <b>Total</b>                                                         | <b>1 142 075</b>             | <b>(399 961)</b> | <b>722 114</b>       |

## **1. Traitements et autres dépenses de personnel**

32. Le montant des ressources demandées, qui s'élève à 614 536 dollars, soit une diminution de 163 164 dollars, permettra de financer sept postes au titre de la composante Direction exécutive et administration, et se décompose comme suit :

a) Un montant de 530 341 dollars pour le financement de deux postes soumis à recrutement international : maintien du poste de Directeur(trice) général(e) de classe D-2 et du poste de fonctionnaire d'administration de classe P-3 ;

b) Un montant de 84 195 dollars pour le financement de cinq postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan local : maintien de cinq postes [1 assistant(e) informaticien(ne) (G-6), 1 assistant(e) (budget et finances) (G-5), 1 assistant(e) administratif(ve) (G-5), 1 assistant(e) d'équipe (G-4) et 1 chauffeur(se) (G-2)].

## **2. Dépenses opérationnelles**

33. Le montant de 107 578 dollars, qui représente une diminution de 236 797 dollars, permettra de couvrir les dépenses opérationnelles telles que les voyages du personnel, les services contractuels (création, mise à jour et administration d'un site Web ; traduction et impression de documents et autres services contractuels), le matériel de bureau et l'entretien des véhicules, les fournitures et les frais généraux de fonctionnement (services d'appui informatique et licences, traduction interne, impression de documents et dépenses de représentation). La diminution des dépenses opérationnelles s'explique par les éléments suivants : une réduction des déplacements du personnel liés au renforcement des capacités, en raison d'un recours accru à la formation en ligne ; une réduction des dépenses au titre des services contractuels liés à la création du site Web ; une réduction des frais généraux de fonctionnement, la location d'un bureau annexe à Istanbul n'étant plus nécessaire ; une réduction des dépenses afférentes à l'entretien des véhicules.

34. Une réserve opérationnelle de 15 % du budget proposé est recommandée conformément à la politique de l'Organisation des Nations Unies sur la réserve opérationnelle. Cependant, en raison des ressources limitées disponibles, la Banque de technologies a proposé une réserve de 10 % du budget total, soit 320 000 dollars.

# **IV. Programme de travail**

## **A. Renforcer la capacité à effectuer des recherches, des analyses et des évaluations des besoins technologiques et à fournir des services consultatifs**

### **1. Contexte et raison d'être**

35. Le renforcement des capacités de recherche et d'analyse permettra à la Banque de technologies de disposer de données et d'une direction éclairée sur les questions importantes en matière de science, de technologie et d'innovation dans les pays les moins avancés. Il permettra en outre d'établir un processus systémique permettant de recenser les problèmes de développement auxquels se heurtent les pays les moins avancés et de sélectionner les technologies et les mesures d'action les mieux adaptées à la situation de ces pays. Les travaux de recherche et d'analyse seront axés sur les politiques, les mesures d'incitation, les réglementations, les règles et les questions liées à la gouvernance qui sont nécessaires au développement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation (en comparaison avec un savoir-faire technique plus spécialisé et scientifique).

36. En 2021, la Banque de technologies a élaboré un rapport de fond sur l'état de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés pour coïncider avec la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui devait avoir lieu en janvier 2022. La Conférence a été reportée en raison de la propagation du variant Omicron (COVID-19). Néanmoins, la Banque publiera son rapport en 2022. Elle s'appuiera en outre sur les principales conclusions du rapport pour élaborer et publier deux notes thématiques afin de continuer de consolider sa position sur la science, la technologie et l'innovation dans les pays les moins avancés.

37. Les évaluations des besoins technologiques servent à orienter la mise au point de programmes de transfert de technologie et de renforcement des capacités que chaque pays peut ensuite intégrer dans sa stratégie nationale de développement afin d'accélérer la mise en œuvre des priorités énoncées dans son plan national de développement et d'atteindre les objectifs de développement durable pertinents.

38. Pour la Banque de technologies, le programme d'évaluation des besoins technologiques reste essentiel car il constitue un produit de connaissance qui fournit, tant à elle-même qu'aux pays concernés par l'évaluation, des informations précieuses sur la situation technologique de chaque pays et sur les besoins technologiques prioritaires. Les évaluations sont également efficaces pour recenser les problèmes de développement dans les pays les moins avancés, qui appellent à des solutions technologiques dans le cadre de projets ciblés et de transferts de technologie durables.

39. Depuis 2019, la Banque de technologies a lancé un total de 24 évaluations des besoins technologiques. Cinq ont été achevés à la fin de 2020, cinq à la fin du mois de mai 2022, et six autres le seront à la fin de l'année 2022. Les huit autres évaluations sont toujours en attente pour diverses raisons. En effet, elles sont parfois suspendues ou reportées en raison de l'instabilité politique ou du manque d'engagement des pays concernés. En 2022, la priorité consistera à achever les évaluations des besoins technologiques en cours et à examiner la méthodologie ainsi que la qualité des évaluations achevées avant d'en lancer de nouvelles. On trouvera de plus amples informations sur les processus d'évaluation des besoins technologiques menés dans les pays dans la section 7 (Pays concernés) ci-après.

40. Le 26 avril 2022, la Banque de technologies a organisé un atelier d'examen par les pairs afin d'étudier les moyens d'améliorer les évaluations des besoins technologiques en tirant parti de l'expérience d'autres pays et institutions qui ont procédé à de telles évaluations. L'échange de vues entre les experts, les membres du Conseil et le personnel de la Banque a été extrêmement utile pour définir les éléments à prendre en considération lors de la réalisation d'évaluations des besoins technologiques dans les pays les moins avancés. Par conséquent, lorsque la Banque achèvera les évaluations des besoins technologiques en cours en 2022 et en entreprendra de nouvelles en 2023, elle tiendra compte des recommandations issues de l'examen fonctionnel et de l'atelier consacré à l'examen des évaluations des besoins technologiques. Toutes les évaluations des besoins technologiques seront donc axées sur la demande et pourront compter sur la participation active des pays ciblés tout au long du processus d'évaluation ; préciseront le lien entre les principaux défis en matière de développement et les technologies retenues pour relever ces défis ; s'appuieront sur la participation active des parties prenantes à tous les niveaux tout au long du processus et proposeront des technologies susceptibles de relever simultanément plusieurs défis. Enfin, les évaluations des besoins technologiques permettront de veiller à ce que le processus d'identification des problèmes conduise à la conception de solutions pratiques et à l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre/déploiement concertée. On trouvera de plus amples informations sur les approches à adopter dans le plan stratégique de la Banque pour la période 2022-2024.

41. La Banque de technologies continuera également de chercher à nouer de nouveaux partenariats avec le secteur privé, notamment avec la Banque arabe pour le développement économique en Afrique et avec des organismes régionaux tels que la Communauté de développement de l'Afrique australe, tout en renforçant les partenariats existants avec le Secrétariat du Commonwealth et le Cadre intégré renforcé en tant que coparrains de la mise en œuvre des évaluations des besoins technologiques dans certains pays de la catégorie des pays les moins avancés.

42. Les conclusions et les recommandations issues de la recherche et de l'analyse, ainsi que de l'évaluation des besoins technologiques, serviront de base aux projets de transfert de technologie et de renforcement des capacités conçus par la Banque de technologies. À titre d'exemple, en mai 2022, le Lesotho a organisé une consultation des parties prenantes et examiné les recommandations formulées dans l'évaluation des besoins technologiques afin de définir des projets spécifiques à mettre en œuvre à court et moyen terme.

43. En 2022, la Banque de technologies mettra en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des progrès réalisés dans le cadre de ses activités et des enseignements qui en ont été tirés. Celui-ci sera complet, transparent, fondé sur des données probantes et fortement axé sur l'évaluation des produits, des résultats et des incidences. Ce mécanisme jettera les bases de la création ultérieure d'un service consacré au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage et d'une stratégie globale en la matière.

## **2. Correspondance avec le plan stratégique de la Banque**

44. Le programme de recherche, d'analyse et d'évaluation des besoins technologiques est directement lié au résultat 1, dans le cadre des produits 1.1 (Analyses de la science, de la technologie et de l'innovation fondées sur des données probantes et des politiques et destinées à éclairer le développement technologique) et 1.2 (Évaluations des besoins technologiques).

## **3. Objectifs**

45. L'objectif principal du programme est de favoriser le développement technologique durable au moyen d'interventions fondées sur des données probantes et sur des recherches, des analyses et des évaluations des besoins technologiques rigoureuses. Le programme génère des produits de connaissance afin de fournir un aperçu essentiel de la situation technologique et des besoins technologiques prioritaires pour orienter les pays les moins avancés et la Banque de technologies. Ce programme vise plus précisément à :

a) Cerner les questions importantes et émergentes dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation tout en analysant leurs incidences sur les pays les moins avancés, afin de permettre à la Banque de technologies de jouer son rôle de défenseur des intérêts des pays les moins avancés dans lesdits domaines ;

b) Définir les principaux domaines d'intérêt et les solutions technologiques que chaque pays peut inclure dans sa stratégie nationale de développement afin d'accélérer les efforts de mise en œuvre des plans nationaux de développement et de promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable pertinents ;

c) Favoriser le recensement des besoins en matière de transfert de technologie et faciliter l'élaboration et la conception de projets ciblés ;

d) Aider les innovateurs à mettre au point des technologies qui répondent aux besoins des pays les moins avancés et les orienter en ce sens.

#### 4. Principales activités

46. Les principales activités prévues au titre du programme sont les suivantes :

- a) Présenter le rapport de la Banque sur l'état de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés établi dans la perspective de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ;
- b) Préparer des notes d'information sur les politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation dans les pays les moins avancés, et promouvoir la diffusion des conclusions desdites notes ;
- c) Finaliser les rapports sur l'évaluation des besoins technologiques en se fondant sur les informations recueillies au moyen des recensements ainsi que sur des données statistiques, des recherches documentaires et des entretiens menés par des experts contractuels en collaboration avec des groupes de travail nationaux et aux autres parties prenantes ;
- d) Réaliser des brochures pour certains des pays les moins avancés, en résumant les conclusions de l'évaluation des besoins technologiques ;
- e) Créer une base de données et y saisir les technologies jugées prioritaires par les pays les moins avancés dans certains secteurs ;
- f) Assurer la liaison avec d'autres domaines d'activités figurant dans le programme pour partager les résultats des recherches, des analyses et des évaluations des besoins technologiques, discuter des domaines prioritaires identifiés et contribuer au développement des projets.

#### 5. Réalisations escomptées

47. Les réalisations escomptées en 2022 au titre du programme sont les suivantes :

- a) Le rapport sur l'état de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés est lancé et publié ;
- b) Deux notes d'information sur les politiques en matière de science, de technologie et d'innovation, portant sur les principales questions soulevées par le rapport sur l'état de la science, de la technologie et de l'innovation, sont publiées ;
- c) Au moins six évaluations des besoins technologiques sont réalisées et validées par les pays les moins avancés ciblés ;
- d) Une base de données recensant les technologies dont ont besoin au moins 14 pays de la catégorie des moins avancés est compilée ;
- e) Un dialogue entre les parties prenantes intervenant dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation est mené dans le cadre du suivi des rapports de recherche ou d'évaluation des besoins technologiques.

#### 6. Indicateurs de succès

48. Les indicateurs de succès se rapportant au programme sont les suivants :

- a) Nombre de publications liées à la science, à la technologie et à l'innovation élaborées ;
- b) Nombre d'évaluations des besoins technologiques réalisées et validées ;
- c) Un répertoire des technologies qui seront adoptées, adaptées et déployées à titre prioritaire par les pays les moins avancés ;

d) Nombre d'activités et de séances de dialogue sur la science, la technologie et l'innovation tenues en présence de responsables politiques et d'autres parties prenantes.

## 7. Pays concernés

49. En 2019 et en 2020, la Banque a mené à bien la première série d'évaluations des besoins technologiques dans cinq pays (le Bhoutan, la Gambie, la Guinée, l'Ouganda et le Timor-Leste), en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et d'autres organismes compétents. En 2021, des évaluations des besoins technologiques ont été lancées dans 19 pays, à savoir l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bénin, le Burkina Faso, le Cambodge, Djibouti, Kiribati, le Lesotho, le Libéria, le Malawi, le Mozambique, le Népal, la République démocratique du Congo, la République démocratique populaire lao, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone, le Soudan et la Zambie, en collaboration avec le Commonwealth et le Cadre intégré renforcé. À la fin de l'année 2021, trois évaluations des besoins technologiques avaient été validées (Cambodge, Lesotho et Rwanda).

50. Au cours du premier semestre de 2022, la Banque de technologies a achevé deux autres évaluations des besoins technologiques (Mozambique et Sierra Leone) et a continué de finaliser les trois rapports validés en 2021. Au cours du second semestre, elle s'attachera à achever les six évaluations des besoins technologiques en cours au Bangladesh, au Bénin, à Djibouti, à Kiribati, en République démocratique populaire lao et au Sénégal. Les évaluations menées dans les huit autres pays ont été suspendues ou reportées en raison de l'instabilité politique (Afghanistan, Burkina Faso et Soudan) ou du manque d'engagement de la part des pays (République démocratique du Congo, Libéria, Malawi, Népal et Zambie) ; ils seront achevés en 2023. Aucune nouvelle évaluation n'a été lancée en 2022.

## B. Recenser des technologies, formuler des projets de transfert de technologie axés sur la demande et susceptibles d'être financés, et lancer leur mise en œuvre

### 1. Contexte et raison d'être

51. La science, la technologie et l'innovation sont les piliers du développement durable. Cependant, un fossé technologique sépare les pays les moins avancés du reste du monde. La technologie est inaccessible aux pays les moins développés et ce, pour de nombreuses raisons. La principale raison réside dans leur manque de capacité d'absorption, qui résulte d'un manque de ressources internes, d'une infrastructure de base inadéquate, d'un manque d'investissement dans le capital humain, de structures incitatives insuffisantes et de faiblesses institutionnelles et politiques. La résolution [71/251](#) de l'Assemblée générale, ainsi que la Charte de la Banque de technologies, ont réaffirmé la nécessité de promouvoir et de faciliter l'identification et l'utilisation des technologies appropriées par les pays les moins avancés, ainsi que leur transfert à ces pays et l'accès de ces derniers auxdites technologies.

52. Les investissements dans la science, la technologie et l'innovation sont faibles dans les pays les moins avancés, ce qui prive une grande partie de la population de l'accès aux technologies essentielles et la rend vulnérable aux chocs extérieurs, ainsi que l'a montré la pandémie de COVID-19. Les pays les moins avancés s'appuient sur le transfert de technologie en provenance d'autres pays pour renforcer leurs capacités technologiques nationales.

53. Le transfert de technologie n'est pas, en soi, suffisant pour induire un développement technologique. L'utilisation et le déploiement efficaces des

technologies acquises, ainsi que leur absorption et leur mise à l'échelle, dépendront du niveau de développement des capacités des pays en matière de science, de technologie et d'innovation, ainsi que de l'environnement politique et réglementaire qui soutient l'écosystème y relatif. Il importe donc que le soutien apporté par la Banque de technologies ne se limite pas à identifier et à déployer des technologies, mais qu'il consiste également à créer – en partenariat avec des partenaires nationaux et internationaux clés – un environnement propice au renforcement des capacités technologiques locales par l'apprentissage, l'absorption, la mise à l'échelle et le renforcement des capacités d'innovation, y compris l'utilisation efficace des technologies autochtones. Pour atteindre ces objectifs, il faudrait également mettre en place les mesures politiques et réglementaires appropriées et aider les pays les moins avancés à gérer les droits de propriété intellectuelle.

54. À la lumière des résultats des travaux de recherche et d'analyse, ainsi que des résultats de l'évaluation des besoins technologiques axée sur la demande, la Banque de technologies recensera les technologies dont les pays les moins avancés ont besoin et concevra des projets susceptibles d'être financés, en collaboration avec les fournisseurs de technologies, les bailleurs de fonds et d'autres parties prenantes, afin de nouer des partenariats, de mobiliser des ressources et de mettre en œuvre les projets. Il s'agit d'un domaine d'activité essentiel pour la Banque, qui requiert un sens du discernement solide et une capacité à recenser des technologies bien établies et à en déterminer la pertinence, l'applicabilité, l'adéquation, la rentabilité et le potentiel de mise en œuvre. Il sera essentiel de consulter longuement les parties prenantes aux niveaux national et international et de veiller à ce que l'évaluation des risques et des avantages soit effectuée avec la diligence requise lors de l'élaboration des propositions de projet.

55. En 2022, la Banque de technologies mettra à l'essai un nouveau modèle de conception de projets de transfert de technologie, conformément aux recommandations issues de l'examen fonctionnel, en s'appuyant sur les besoins technologiques recensés dans les évaluations et en tenant compte des enjeux de développement mentionnés dans les stratégies nationales de développement. Cette approche de la conception des projets de transfert de technologie, fondée sur les tests de validation, sera mise à l'essai dans le cadre de quatre projets portant sur le logement durable, les systèmes alimentaires et la transformation numérique.

56. Dans le cadre de ses efforts pour transférer des technologies matérielles mais également des savoir-faire, la Banque de technologies, en partenariat avec l'Agence nationale pour la société de l'information de la présidence du Niger, l'Organisation de coopération économique turque, le Conseil de la recherche scientifique et technique turc, le Ministère de l'industrie et des technologies de la Türkiye et la présidence de la stratégie et du budget de la Türkiye, mettra à l'essai le Technology Makers Lab au Niger. Ce projet est un excellent exemple de l'approche fondée sur les tests de validation mise en évidence dans l'examen fonctionnel en ce qu'il permettra à la Banque de tester la mise en œuvre d'un modèle durable de transfert de savoir-faire et de technologies vers les pays les moins avancés, notamment d'un mécanisme de coordination entre le fournisseur de technologies et les pays bénéficiaires, afin d'améliorer l'adoption effective des technologies acquises. Le Technology Makers Lab vise à renforcer les compétences numériques et entrepreneuriales des jeunes nigériens et à les préparer à la diffusion et à l'adoption des technologies de pointe. Le projet s'adressera aux élèves du secondaire et consistera en des ateliers et des formations sur la robotique et le codage, la conception et la production, la science des matériaux, les nanotechnologies, la robotique de pointe, les technologies logicielles et la cybersécurité. En 2022, la Banque mettra en place le projet et en coordonnera les premières phases, qui comprennent la mise en place du conseil d'administration du projet, le lancement du développement des infrastructures du centre et la formation

de quatre formateurs sélectionnés au Niger. Enfin, les ateliers débiteront en septembre 2022, avec l'objectif de former 240 étudiants au cours de l'année pilote. Une fois que le projet sera opérationnel et qu'il aura produit des résultats positifs, la Banque étudiera les possibilités d'extension du projet en fonction de la demande dans d'autres pays de la catégorie des pays les moins avancés, sous réserve d'une mobilisation efficace des ressources.

57. En 2022, la Banque de technologies a lancé un projet visant à transférer la technologie de construction de logements résilients et à faible coût mise au point par l'Université de Sakarya et l'Université de Duzje en Türkiye. La technologie de construction de logements durables et résilients en terre battue à partir de matériaux locaux sera mise à l'essai au Mozambique, qui a souffert par le passé de catastrophes environnementales qui ont privé de nombreux habitants d'habitations durables. En s'appuyant sur la nouvelle approche et sur les enseignements tirés de l'évaluation des besoins technologiques réalisée récemment au Mozambique, la Banque a élaboré un projet de transfert de technologie en deux phases visant à construire des logements à faible coût, abordables, résilients, écologiques et durables. Le projet sera mené par un consortium comprenant la Banque, le Ministère des travaux publics, du logement et des ressources en eau du Mozambique, le laboratoire d'ingénierie du Mozambique, le Conseil de la recherche scientifique et technique turc, l'Université de Sakarya et l'Université de Duzje. Le projet contribue à six objectifs de développement durable, à savoir : l'objectif 5 (Égalité entre les sexes), l'objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructure), l'objectif 11 (Villes et communautés durables) l'objectif 12 (Consommation et production responsables) l'objectif 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et l'objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Le processus de prise de contact avec les parties prenantes est terminé, y compris les échanges avec les autorités compétentes au Mozambique. La proposition de projet a été élaborée et soumise aux bailleurs de fonds. Les évaluations de la faisabilité, des dangers et des risques liées au projet seront achevées d'ici la fin de 2022. La structure du projet pourra être transposée dans d'autres pays les moins avancés où il existe un besoin de logements durables. Les fichiers techniques, y compris les dessins techniques et les plans d'architectes du prototype en terre battue, seront mis à la disposition des pays les moins avancés sur demande, afin d'assurer la durabilité du projet et de renforcer les capacités nationales en matière de logement durable. Pour favoriser un transfert de connaissances efficace, deux ingénieurs du Mozambique seront formés en Türkiye en 2022.

58. En 2022, la Banque de technologies lancera la phase pilote du projet de gestion des pertes après récolte en collaboration avec l'Institut de l'alimentation, le Conseil de la recherche scientifique et technique turc, l'Institut central de recherche sur le contrôle de l'alimentation humaine et animale et le Ministère de l'agriculture et des forêts de Türkiye, dans deux pays de la catégorie des moins avancés. Le projet sera axé sur les technologies et le savoir-faire en matière de traitement des produits agricoles après la récolte afin d'assurer leur protection, leur conservation, leur transformation, leur conditionnement, leur distribution, leur commercialisation et leur utilisation pour répondre aux normes alimentaires et aux besoins nutritionnels. Il ciblera les petits et moyens exploitants agricoles ainsi que les institutions gouvernementales chargées de réglementer les normes alimentaires dans deux pays de la catégorie des moins avancés afin de prévenir les pertes massives après la récolte, d'améliorer la qualité des produits destinés aux marchés structurés (y compris l'exportation) et d'accroître les moyens de subsistance des exploitants. Les résultats du projet seront reproduits/adaptés dans d'autres pays les moins avancés. Le projet sera en adéquation avec les résultats des évaluations des besoins technologiques et appuiera les priorités nationales de développement. En 2022, la Banque s'attachera à mobiliser les parties prenantes, afin de s'assurer que le projet est conçu de manière

durable et qu'il tient compte des principales contraintes liées aux produits agricoles sélectionnés. De plus, des initiatives de renforcement des capacités et de mobilisation des ressources seront lancées pour soutenir l'exécution du projet. La phase de mise en œuvre du projet commencera en 2023.

59. En 2021, la Banque de technologies a lancé un programme de transfert de connaissances au Bhoutan en vue de fournir des services de soins de santé axés sur la perte d'audition. Le projet vise à détecter au plus tôt les déficiences auditives ou les troubles auditifs, à mettre en place un mécanisme d'orientation des patients pour leur permettre d'être pris en charge, à renforcer les capacités du pôle de traitement ainsi qu'à améliorer les compétences des ressources humaines et, enfin, à soigner les patients concernés au moyen de médicaments, d'interventions chirurgicales ou d'appareils auditifs. L'initiative est lancée en collaboration avec Medtronic et d'autres entités du secteur privé dans les pays les moins avancés où la prévalence de la déficience auditive est élevée. En 2022, la première phase du programme permettra de dépister 18 000 enfants de l'Hôpital national de référence Jigme Dorji Wangchuck, à Thimphou. Le projet comprend un volet de renforcement des capacités des agents de santé, plus particulièrement en ce qui concerne l'utilisation du matériel d'audiologie et des technologies associées aux appareils de dépistage fournis au Bhoutan dans le cadre du projet. Un soutien sera apporté à la mise en place et au maintien du tout premier laboratoire de moulage auriculaire. Deux cents appareils auditifs ont été donnés par l'entreprise ReSound. Dans le cadre de ce programme, un financement supplémentaire a été sollicité auprès de la Fondation Hear the World afin d'obtenir des technologies de dépistage supplémentaires et des appareils auditifs pour les 170 000 enfants qui doivent encore être dépistés d'ici la fin de l'année 2024. Dans le cadre de ce programme, l'entreprise MED-EL, financée par l'Agence autrichienne de développement, proposera des séances de réadaptation aux familles et fournira du matériel d'audiologie et de diagnostic à deux hôpitaux régionaux. En outre, elle renforcera les capacités chirurgicales locales et des partenaires internationaux expérimentés (chirurgiens mentors) organiseront des ateliers pratiques et familiariseront les participants locaux avec un large éventail de techniques chirurgicales permettant de pratiquer des opérations de base et avancées de l'oreille.

60. En 2022, la Banque de technologies, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Gouvernement turc, continuera de mettre en œuvre un projet au titre du programme de l'Accélérateur d'impact sur la réalisation des objectifs de développement durable. Le projet a été financé par le Gouvernement turc et il est à l'heure actuelle en phase de mise en œuvre. Deux start-ups au Bangladesh et trois en Ouganda ont reçu un total de 420 000 dollars pour financer leurs technologies et la mise en œuvre du projet. En 2022, la Banque exercera ses fonctions en tant que membre du Conseil d'administration et membre du Comité technique. Elle sera à cet égard chargée de mener les procédures de diligence raisonnable, d'assurer le suivi et l'évaluation du projet et d'aider les start-ups à mettre en œuvre ledit projet.

61. De par leur indépendance et leurs compétences, les académies des sciences sont des institutions uniques en leur genre qui fournissent aux gouvernements des conseils fondés sur des données factuelles afin de les aider à élaborer des politiques publiques visant à relever les défis scientifiques aux niveaux national, régional et mondial. Leur mission – proposer aux gouvernements des orientations relatives à la science et à la technologie faisant autorité et présentées de façon organisée – est d'une importance capitale et profite aussi bien à l'économie qu'à la société. En 2020 et 2021, quatre nouvelles académies des sciences ont été ouvertes en Angola, en République démocratique du Congo, au Lesotho et au Malawi. En 2022, la Banque aidera le Cambodge, le Tchad, le Libéria, le Niger et la Sierra Leone à s'acquitter des formalités nécessaires pour créer et enregistrer légalement leurs académies. Des réunions

trimestrielles seront organisées à l'intention des académies nouvellement créées et des académies potentielles afin de former un réseau de collaboration entre les académies. En partenariat avec le réseau des académies des sciences d'Afrique, la Banque lancera également une campagne de mobilisation de ressources pour financer le programme. Au premier trimestre de 2022, les quatre académies récemment lancées ont reçu jusqu'à 5 000 dollars chacune de la part du Partenariat interacadémique pour les aider à devenir membres du réseau.

62. La Banque de technologies collaborera avec l'Académie mondiale des sciences pour l'avancement de la science dans les pays en développement, afin de faciliter et de favoriser l'établissement de liens entre les réseaux de scientifiques et de diplomates des pays les moins avancés, de manière à parvenir à un consensus sur l'intégration de la science dans les accords multilatéraux. L'exécution du programme sera alignée sur la stratégie de mobilisation des ressources de la Banque, qui prévoit des financements conjoints et des contributions financières et en nature pour les différentes initiatives.

63. Dans le cadre du programme de renforcement des capacités des pays les moins avancés dans les domaines de la science, des technologies et de l'innovation, l'initiative de formation en ligne lancée en 2020 afin d'accroître les capacités de recherche de ces pays se poursuivra en collaboration avec Research4Life en vue d'inciter les participants des pays les moins avancés à s'inscrire à la formation en ligne en 2022. Ce nouveau canal de formation en ligne permettra d'augmenter nettement le nombre de pays bénéficiaires et de participants, et nécessitera moins de ressources. L'objectif fixé pour 2022 est d'augmenter le nombre de participants, tout particulièrement en provenance de la sous-région de l'Asie et du Pacifique, et de promouvoir le programme en vue de toucher tous les pays les moins avancés.

64. En 2021, la Banque s'est associée au Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie pour mettre en place un nouveau programme qui offrait des bourses pour des périodes allant jusqu'à six mois à de jeunes chercheurs des pays les moins avancés en visite. Ce programme prévoyait notamment des visites dans les centres de recherche de Trieste (Italie), du Cap (Afrique du Sud) et de New Delhi (Inde). Le programme devait durer cinq ans, la première cohorte commençant à bénéficier de la bourse en 2021. Treize chercheurs, huit hommes et cinq femmes, originaires de 10 pays – Afghanistan, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Éthiopie, Mozambique, Népal, Soudan et Togo – ont été sélectionnés pour participer au programme de bourses en 2021. Le coût de la première année, soit 584 000 dollars, a été financé par la Banque de technologies, étant entendu que sur une période de trois ans, la Banque s'engagera à verser plus de 1,8 million de dollars aux fins de la mise en œuvre du programme. En raison de retards dans la sélection des candidats et d'autres contretemps, le programme n'a pas encore commencé. Par conséquent, la cohorte de 2021 terminera son programme en 2022. Cependant, du fait du retard accumulé et, surtout, du manque de viabilité de l'engagement financier pris par la Banque de technologies, il a fallu repenser la manière dont ce programme spécifique devrait être géré et financé à l'avenir. La Banque et ses partenaires vont rechercher d'autres sources de financement, car celle-ci n'est pas en mesure de remplir les engagements pris lors du lancement du programme en 2021. Par conséquent, il a été convenu qu'au cours de l'année 2022, un effort conjoint de mobilisation des ressources sera déployé par la Banque, le Centre et l'Académie mondiale des sciences pour l'avancement de la science dans les pays en développement pour mobiliser des ressources pour la prochaine promotion de boursiers. La Banque encouragera les participants des pays les moins avancés à postuler à des bourses de doctorat et de post-doctorat offertes par des partenaires de la Banque tels que l'Académie mondiale.

65. L'un des objectifs de la Banque de technologies est de renforcer les capacités des pays les moins avancés en matière de science, de technologie et d'innovation et de défendre les intérêts de ces pays dans les dialogues mondiaux et régionaux sur le renforcement des capacités en la matière, en particulier dans les domaines où de nouveaux mécanismes et initiatives ayant des répercussions sur les intérêts des pays les moins avancés sont mis en place. À cet égard, des négociations ont été entamées avec l'Autorité internationale des fonds marins et un nouveau programme de formation sera élaboré à l'intention des pays les moins avancés avant la fin de 2022. Ce dernier portera sur les progrès technologiques relatifs à la gouvernance des océans et l'économie bleue et sera financé par l'Autorité. Il sera mis en œuvre en 2023.

## **2. Correspondance avec le plan stratégique de la Banque**

66. Le programme est lié au résultat 2 du plan stratégique de la Banque de technologies pour la période 2022-2024. Les activités menées au titre de ce programme contribuent à trouver des solutions technologiques et à élaborer et concevoir des projets connexes pour favoriser l'accès aux technologies, leur acquisition, leur absorption et leur mise en œuvre (produits 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4).

## **3. Objectifs**

67. L'objectif principal du programme est d'aider les pays les moins avancés à accéder aux technologies appropriées disponibles ailleurs et à les déployer en facilitant le transfert de technologie et de savoir-faire selon des modalités librement consenties et mutuellement convenues, tout en renforçant les capacités de développement technologique des différentes parties prenantes. Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

a) Lancer et mener à bien la conception de propositions de projets en consultation avec les principales parties prenantes afin de favoriser un transfert de technologie efficace ;

b) Faciliter et coordonner la mise en œuvre de projets de transfert de technologie et de connaissances axés sur la demande, notamment le transfert de connaissances sur les technologies de dépistage et l'adaptation d'appareils auditifs pour traiter la perte d'audition chez les enfants, le Technology Makers Lab, les habitations en terre battue et le projet de gestion des pertes après récolte ;

c) Favoriser le transfert ou la diffusion de technologies aux entrepreneuses et entrepreneurs locaux, qui pourront s'en servir pour offrir des biens et services à plus fort contenu en connaissances et à plus forte valeur ajoutée ;

d) Favoriser la création d'entreprises et inciter les entrepreneurs et entrepreneuses du pays et de l'étranger à démarrer de nouveaux projets fondés sur l'exploitation de technologies nouvellement disponibles dans le pays ;

e) Renforcer la sensibilisation, améliorer les connaissances et les capacités en matière de science, de technologie et d'innovation et influencer la formulation des politiques dans les pays les moins développés en collaborant et en établissant des partenariats avec des organisations nationales, régionales et internationales ainsi qu'avec des institutions universitaires afin de fournir aux experts et aux décideurs une formation ciblée sur l'accès à la recherche numérique, le dessin industriel, la biotechnologie et la diplomatie scientifique.

## **4. Principales activités**

68. Les principales activités prévues au titre du programme sont les suivantes :

- a) Recenser des technologies adaptées aux résultats des travaux de recherche, d'analyse et d'évaluation des besoins technologiques qui sont considérés comme pertinents, appropriés et applicables aux pays les moins avancés ;
- b) Recenser des pays bénéficiaires potentiels, en se fondant sur les résultats de la recherche, de l'analyse et des évaluations des besoins technologiques, et en consultant les pays les moins avancés bénéficiaires potentiels ;
- c) Obtenir la manifestation d'intérêt des pays les moins avancés et évaluer la capacité des pays bénéficiaires potentiels à mettre en œuvre les technologies transférées ;
- d) Concevoir des propositions de projets en consultation avec les principales parties prenantes et d'autres domaines d'activité de la Banque de technologies ;
- e) Effectuer une évaluation de la procédure de contrôle préalable des risques potentiels et de la viabilité du projet ;
- f) Élaborer des indicateurs clés de performance pour guider le suivi et l'évaluation de l'impact des projets ;
- g) Développer et mettre en œuvre des projets de technologie et de savoir-faire, notamment les programmes de lutte contre la perte d'audition au Malawi, le Technology Makers Lab au Niger et le prototype de maison en terre battue au Mozambique ;
- h) Mettre au point un prototype pour les technologies de gestion des pertes après récolte et le partage des connaissances sur les normes alimentaires pour l'exportation ;
- i) Identifier les mesures politiques et autres, telles que la formation technique, nécessaires pour améliorer les capacités scientifiques, technologiques et d'innovation des pays dans lesquels la Banque de technologies a lancé des projets de transfert de technologie ;
- j) Mener à bien la phase de mise en œuvre de l'Accélérateur d'impact sur la réalisation des objectifs de développement durable au Bangladesh et en Ouganda et lancer la deuxième phase du projet dans trois autres pays parmi les moins avancés ;
- k) Mener des activités de sensibilisation aux formations en ligne disponibles en anglais et en français sur Research4Life afin de transmettre aux utilisateurs actuels et potentiels des programmes de cette plateforme les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour accéder à l'information et l'utiliser de façon efficace ;
- l) Attribuer 50 bourses d'études sur la conception industrielle et augmenter le nombre d'établissements d'enseignement supérieur qui mettent en place des programmes de conception industrielle dans les pays les moins avancés ;
- m) Faciliter le recrutement de jeunes chercheurs originaires des pays les moins avancés et leur attribuer des bourses dans le cadre du programme Nord-Sud et Sud-Sud et organiser des ateliers de renforcement des capacités sur les politiques en matière de biotechnologies à l'intention des responsables de la réglementation, des personnes chargées d'évaluer les risques liés à l'administration publique et des experts techniques des pays les moins avancés qui mènent des travaux sur les règles relatives à la biosécurité ;
- n) Mobiliser les pays les moins avancés pour qu'ils participent à des programmes de diplomatie scientifique avec les partenaires de la Banque afin de renforcer l'efficacité des partenariats et de la collaboration entre scientifiques, décideurs et diplomates.

## 5. Réalisations escomptées

69. Les réalisations escomptées en 2022 au titre du programme sont les suivantes :

- a) Un modèle de transfert de technologie réussi, comprenant un plan de travail et un plan d'activités, pouvant être appliqués aux pays les moins avancés, est élaboré ;
- b) Au moins quatre propositions de projets sont élaborées pour répondre aux lacunes identifiées dans le cadre des travaux de recherche, des analyses, des évaluations des besoins technologiques et des objectifs de développement durable ;
- c) Une matrice de la diligence raisonnable et des risques relative aux projets de transfert de technologie durables est élaborée ;
- d) Les revues scientifiques et techniques sont plus facilement accessibles et davantage utilisées grâce à la plateforme Research4Life et un plus grand nombre de professionnels sont formés aux technologies et méthodes de recherche et acquièrent des compétences en la matière ;
- e) Les capacités de 13 jeunes chercheurs en biotechnologie et de 25 organismes de réglementation de la biotechnologie sont renforcées dans les pays les moins avancés ;
- f) Au total, 22 agents de santé et quatre cliniciens sont formés à la réadaptation, aux technologies de dépistage, à la production de moules auriculaires et à l'adaptation d'appareils auditifs aux enfants ;
- g) Les scientifiques, les diplomates et les responsables politiques intensifient le dialogue sur la diplomatie scientifique.

## 6. Indicateurs de succès

70. Les indicateurs de succès se rapportant au programme sont les suivants :

- a) Finalisation et mise en œuvre d'un modèle de transfert de technologie pour les pays les moins avancés ;
- b) Nombre de propositions de projets de transfert de technologie élaborés pour être présentées à des partenaires potentiels ;
- c) La mise en œuvre d'au moins quatre projets de transfert de technologie et de savoir-faire est lancée ;
- d) Mise en place des ateliers du Technology Makers Lab et opérationnalisation dans le pays pilote ;
- e) Nombre d'étudiants bénéficiant de formations via les ateliers technologiques par le biais du Technology Makers Lab ;
- f) Achèvement de l'étude de faisabilité, de l'évaluation des dangers et des risques, du plan de projet et de construction, des négociations avec les dirigeants locaux et les communautés, ainsi que des dessins industriels et des plans d'architectes pour le projet de logements durables ;
- g) Nombre d'enfants dépistés pour une perte auditive et équipés d'un appareil auditif ;
- h) Nombre de personnes participant à chaque programme de formation, ventilé par secteur, institution, discipline, profession et sexe ;
- i) Nombre de nouvelles académies des sciences créées et nombre d'événements organisés pour mettre ces académies en réseau ;

j) Nombre d'étudiants ayant obtenu une bourse d'études et nombre de mémorandums d'accord conclus entre des établissements d'enseignement supérieur situés en Chine et dans les pays les moins avancés ;

k) Nombre de chercheurs en biotechnologie en début de carrière ayant obtenu une bourse et nombre d'ateliers organisés à l'intention des organismes de réglementation ;

l) Nombre de participants aux ateliers de diplomatie scientifique.

## **7. Pays concernés**

71. Les services prévus dans le cadre du programme seront offerts à l'ensemble des pays les moins avancés.

## **C. Renforcement des partenariats et mobilisation des ressources pour une croissance inclusive et un impact maximal et communication stratégique**

### **1. Contexte et raison d'être**

72. Comme indiqué dans la Charte de la Banque de technologies, le budget de cette dernière repose uniquement sur des contributions volontaires. Au cours de ses trois premières années d'activité, la Banque n'a pas réussi à élargir de manière substantielle ses sources de financement. Au vu du bilan actuel, la Banque a urgemment besoin de mobiliser des ressources pour financer son programme, mais également ses dépenses de fonctionnement et de personnel.

73. Dans le cadre du Programme d'action de Doha le soutien et les attentes des États Membres concernant la reconstitution des ressources de la Banque de technologies ont clairement été exprimés via la suggestion suivante : « Nous invitons les États Membres, ainsi que les organisations et fondations internationales et le secteur privé, à fournir des ressources financières et en nature de manière volontaire à la Banque de technologies pour renforcer ses moyens et son efficacité ».

74. Dans ce contexte, la Banque de technologies a affecté une personne, un(e) conseiller(ère) de programme hors classe (vacance de poste temporaire), à la supervision des communications stratégiques, de la planification et du travail de sensibilisation, afin de développer systématiquement cette fonction et cette pratique. Ainsi, la Banque sera en mesure de maintenir ses efforts de mobilisation des ressources, tel que prévu par son mandat, afin de mener à bien sa mission.

75. En outre, la mise en œuvre des activités de mobilisation des ressources et de partenariat de la Banque de technologies nécessite le soutien et la coopération d'un large éventail de parties prenantes. Il est donc impératif que la Banque de technologies dispose d'une stratégie et de mécanismes de communication pour échanger efficacement avec ses parties prenantes et solliciter le soutien nécessaire.

### **2. Correspondance avec le plan stratégique de la Banque**

76. La mobilisation des ressources est le facteur clé de la survie et de la pérennité des opérations et du programme de la Banque, tout particulièrement à l'heure actuelle. La mobilisation des ressources et la communication stratégique sont liées au résultat 3 du plan stratégique pour 2022-2024 (mobilisation des ressources et renforcement des partenariats pour une croissance inclusive et un impact maximal), dans le cadre du produit 3.2 (Augmentation des ressources pour établir une base solide d'autofinancement).

77. La mobilisation des ressources, la communication stratégique et les partenariats sont regroupés au sein d'un même groupe, car ils concourent tous à attirer et à retenir les ressources et à faire reconnaître l'action de la Banque de technologies en faveur des pays les moins avancés. En outre, l'organisation doit rassurer les donateurs et les contributeurs et leur présenter des rapports indiquant que les ressources sont gérées correctement et utilisées en vue d'obtenir des résultats et des effets spécifiques. Des leçons ont été tirées des activités menées par le passé. Par conséquent, l'engagement continu des responsables de la mobilisation des ressources et des partenariats, y compris leurs travaux au stade de la vérification des projets et des rapports aux donateurs tout au long du cycle du programme, sera essentiel pour obtenir et conserver les ressources.

### 3. Objectifs

78. Les objectifs de la Banque de technologies en matière de mobilisation des ressources sont les suivants :

- a) Mobiliser les contributions financières et en nature des parties prenantes, y compris les États Membres et le secteur privé ;
- b) Mobiliser le transfert volontaire de technologie et les services à titre gracieux connexes pour soutenir le développement de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins développés, conformément aux domaines prioritaires du programme de la Banque;
- c) Faire de la Banque un partenaire de développement de confiance, et attirer et retenir les donateurs par la sensibilisation, la réputation et la création de synergies ;

79. Pour soutenir la mobilisation des ressources et les activités de partenariat, les objectifs de la communication stratégique de la Banque sont les suivants :

- a) Développer et utiliser les réseaux de communication, y compris les possibilités de partage de l'identité visuelle et de publicité en nature, et exploiter pleinement les canaux de communication pour mettre en évidence les effets du programme ;
- b) Renforcer le soutien politique de haut niveau.

### 4. Principales activités

80. Les principales activités prévues au titre du programme sont les suivantes :

- a) Mettre en place une fonction de mobilisation des ressources à l'aide d'efforts dédiés et de ressources appropriées, conformément aux pratiques des autres entités des Nations Unies ;
- b) Organiser des réunions et des consultations avec le sous-comité de mobilisation des ressources du Conseil pour obtenir des conseils, présenter les donateurs et rendre compte des progrès accomplis ;
- c) Définir une stratégie de mobilisation des ressources ;
- d) Créer une base de données des donateurs ;
- e) Sensibiliser de manière proactive les États Membres, en particulier les amis des pays les moins avancés, afin de mobiliser des ressources et d'accroître la sensibilisation ;
- f) Définir et concevoir une approche innovante pour attirer les donateurs issus du secteur privé, des fondations et des organisations multilatérales ;

- g) Vérifier continuellement les progrès accomplis et rendre des comptes aux donateurs tout au long des cycles du programme ;
- h) Appuyer le dialogue entre le Directeur général et les donateurs potentiels ;
- i) Développer en permanence la stratégie de communication et le plan de travail, notamment en mettant régulièrement à jour le site Web officiel et les canaux de médias sociaux ;
- j) Établir une planification de la communication adaptée aux programmes, manifestations et activités de la Banque de technologies mentionnés dans le présent plan de travail, y compris l'élaboration de messages, de canaux, d'approches, de tactiques et d'outils axés sur la population, ainsi qu'un calendrier de communication.

## **5. Réalisations escomptées**

81. Les réalisations escomptées en 2022 au titre du programme sont les suivantes :

- a) Une section chargée de la mobilisation des ressources est créée au sein de la Banque de technologies, conformément aux pratiques des autres entités des Nations Unies ;
- b) Renforcement de la sensibilisation des donateurs aux travaux de la Banque de technologies et à son impact, et participation à au moins 20 activités de sensibilisation et de plaidoyer auprès des donateurs ;
- c) De nouvelles ressources financières ou en nature sont collectées.

## **6. Indicateurs de succès**

82. Les indicateurs de succès se rapportant au programme sont les suivants :

- a) Mise en place d'une base de données des donateurs qui est mise à jour régulièrement ;
- b) Cartographie des principaux donateurs potentiels et sensibilisation hebdomadaire, notamment au moyen d'appels programmés et de propositions de présentation aux donateurs potentiels qui, en retour, se montrent conscients du mandat de la Banque de technologies et intéressés par une collaboration ;
- c) Mobilisation d'au moins trois nouveaux donateurs majeurs apportant des contributions financières et en nature qui couvrent les coûts opérationnels et démontrant un intérêt pour des engagements pluriannuels.

83. Les indicateurs de succès relatifs à la communication stratégique sont les suivants :

- a) Augmentation de 10 % de la couverture médiatique de la Banque de technologies et de ses travaux ;
- b) Augmentation de 10 % du taux d'engagement dans les médias sociaux ;
- c) Augmentation de 20 % des partenariats de communication stratégique avec des organisations et des médias traitant de sujets liés aux pays les moins avancés ou basés dans ces derniers ;
- d) Élargissement de 10 % des partenariats de communication stratégique avec les principaux médias et organisation axés sur la science, la technologie et l'innovation.

## 7. Pays concernés

84. Le programme bénéficiera à tous les pays les moins avancés. La mobilisation des ressources vise à cibler les donateurs et les contributeurs de tous les secteurs et de tous les lieux géographiques afin d'atteindre un équilibre sain et de garantir l'inclusion au service du développement. La communication stratégique vise également à revêtir une portée mondiale, en mettant l'accent sur les pays les moins avancés, les parties prenantes des domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et le partenaire de développement spécifique au programme.

## D. Partenariats

### 1. Contexte et raison d'être

85. Compte tenu de l'ampleur des besoins des pays les moins avancés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et sachant qu'il est nécessaire d'atteindre l'ensemble des objectifs énoncés dans sa Charte, la Banque de technologies s'appuie sur des partenariats stratégiques essentiels conclus avec des organismes du système des Nations Unies et de l'extérieur, ainsi qu'avec les entités concernées des États Membres et des acteurs non étatiques. Il est donc indispensable de coordonner ces partenariats, de mettre au point des instruments clés et de mener des recherches pour étayer les programmes.

86. La mise en place d'un mécanisme de coopération efficace et performant à plusieurs niveaux entre les pays les moins avancés, les États Membres donateurs, les organisations du système des Nations Unies et de l'extérieur, et en particulier les institutions présentes sur le terrain, est essentielle pour relever les défis du développement technologique dans les pays les moins avancés. Elle est également capitale pour renforcer les capacités globales en matière de science, de technologie et d'innovation, en veillant à ce que les projets de la Banque de technologies des Nations Unies soient inclusifs et ne négligent pas les groupes marginalisés dans les pays les moins avancés, en particulier les femmes et les jeunes.

### 2. Correspondance avec le plan stratégique de la Banque

87. Les activités de partenariat sont liées au résultat 3 du plan stratégique pour 2022-2024, dans le cadre du produit 3.1 (Partenariats intersectoriels visant à améliorer le développement de la science, de la technologie et de l'innovation).

### 3. Objectifs

88. Les objectifs du programme sont les suivants :

- a) Recenser et mobiliser les partenaires stratégiques clés qui pourraient travailler en étroite collaboration avec la Banque de technologies pour renforcer l'impact des projets mis en œuvre dans les pays les moins avancés ;
- b) Entretenir et renforcer les relations avec les institutions gouvernementales concernées des États Membres, y compris le pays hôte ;
- c) Créer une approche cohérente et ciblée de la sensibilisation des partenaires et de la gestion des relations, en cartographiant le rôle potentiel des partenaires dans l'amélioration des capacités technologiques des pays les moins développés ;
- d) Établir un mécanisme de coopération efficace et performant entre les pays les moins avancés, les États Membres donateurs, les organisations du système des Nations Unies et de l'extérieur et en particulier les institutions présentes sur le terrain ;

e) Assurer la présence institutionnelle de la Banque de technologies aux sommets internationaux pertinents pour renforcer la mobilisation des parties prenantes.

#### **4. Principales activités**

89. Les principales activités prévues au titre du programme sont les suivantes :

a) Participer activement aux travaux menés dans le cadre du Mécanisme de facilitation des technologies ;

b) Concevoir des documents, des outils, des procédures et des programmes stratégiques en fonction des objectifs et des résultats escomptés ;

c) Assurer la représentation et faciliter la participation de la Banque de technologies aux forums et sommets internationaux liés au développement de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés ;

d) Entretenir les partenariats existants et en développer de nouveaux pour soutenir l'exécution et l'expansion de programmes et de projets efficaces ;

e) Assurer une coordination active entre les partenaires du projet pour appuyer la mise en œuvre des initiatives convenues.

#### **5. Réalisations escomptées en 2022**

90. Les réalisations escomptées au titre du programme sont les suivantes :

a) Identification des partenaires clés du projet pour le développement et la mise en œuvre conjointe du projet ;

b) Renforcement de la contribution financière et en nature des partenaires aux activités de la Banque de technologies ;

c) Développement de partenariats spécifiques pour l'inclusion des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet ;

d) Promotion de la Banque en tant qu'acteur clé dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation.

#### **6. Indicateurs de succès**

91. Les indicateurs de succès se rapportant au programme sont les suivants :

a) Participation accrue aux réseaux mondiaux, aux initiatives internationales et aux sommets ;

b) Augmentation du nombre de partenariats institutionnels de la Banque dans les forums internationaux et les sommets pertinents pour soutenir le développement de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés ;

c) Augmentation du nombre d'accords de coopération (lettres d'intention et mémorandums d'accord) avec les principales entités gouvernementales des États Membres, le secteur privé et d'autres parties prenantes internationales qui apportent une contribution financière ou en nature aux projets ;

d) Pourcentage de jeunes et de femmes bénéficiant des projets de la Banque.

#### **7. Pays concernés**

92. En 2022, tous les pays les moins avancés seront concernés par les partenariats.

Tableau 7  
**Ressources nécessaires : programme de travail**

(en dollars des États-Unis)

| <i>Objet de dépense</i>                                            | <i>2021<br/>(crédits<br/>ouverts)</i> | <i>Variation</i>   | <i>2022<br/>(prévisions)</i> |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------|------------------------------|
| <b>Traitements et autres dépenses de personnel</b>                 |                                       |                    |                              |
| 1. Personnel recruté sur le plan international                     | 711 000                               | 269 155            | 980 155                      |
| 2. Personnel local                                                 | 67 200                                | (11 520)           | 55 680                       |
| 3. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)              | –                                     | 316 866            | 316 866                      |
| 4. Consultants et experts                                          | 1 070 680                             | (1 038 680)        | 32 000                       |
| <b>Total partiel (traitements et autres dépenses de personnel)</b> | <b>1 848 880</b>                      | <b>(464 179)</b>   | <b>1 384 701</b>             |
| <b>Voyages</b>                                                     |                                       |                    |                              |
| 1. Voyages du personnel                                            | 739 793                               | (638 585)          | 101 208                      |
| 2. Voyages des participants aux réunions et ateliers               | –                                     | –                  | –                            |
| 3. Voyages des consultants, animateurs et invités                  | 375 308                               | (368 944)          | 6 364                        |
| <b>Sous-total (Voyages)</b>                                        | <b>1 115 101</b>                      | <b>(1 007 529)</b> | <b>107 572</b>               |
| <b>Subventions et bourses</b>                                      | <b>290 280</b>                        | <b>520 207</b>     | <b>810 487</b>               |
| <b>Services contractuels</b>                                       | <b>460 450</b>                        | <b>(388 950)</b>   | <b>71 500</b>                |
| <b>Frais généraux de fonctionnement</b>                            | <b>63 600</b>                         | <b>(63 600) -</b>  |                              |
| <b>Mobilier et matériel</b>                                        | –                                     | –                  | –                            |
| <b>Total</b>                                                       | <b>3 778 311</b>                      | <b>(1 404 051)</b> | <b>2 374 260</b>             |

## 8. Traitements et autres dépenses de personnel

93. Le montant de 1 384 701 dollars, qui représente une diminution de 464 179 dollars, permettra de financer ce qui suit :

a) Les dépenses de personnel liées à cinq postes soumis à recrutement international (maintien de quatre postes de spécialiste de la gestion des programmes (P-4) et d'un poste de responsable de la communication (P-3), ainsi que de trois postes soumis à recrutement national d'assistant(e) aux programmes (G-5) ;

b) Outre le personnel engagé à durée déterminée, les coûts figurant dans le tableau 7 comprennent également deux emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions) : un emploi de classe P-5 et un emploi d'expert(e) de classe P-2 ;

c) Un montant de 32 000 dollars, soit une réduction de 1 038 680 dollars, servira à engager des consultants et des experts pour les quatre programmes, qui fourniront un appui dans les domaines suivants : l'évaluation des besoins technologiques, l'élaboration d'une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources, la création de stratégies de suivi, d'évaluation et d'apprentissage.

94. En 2022, la Banque continuera également de bénéficier du soutien d'un(e) spécialiste de la gestion des programmes (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) de classe P-2, qui sera prolongé pour une troisième année aux termes d'un accord avec le Gouvernement italien dans le cadre du Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires.

**9. Voyages**

95. Un montant de 107 572 dollars, qui représente une diminution de 1 007 529 dollars par rapport à 2021, permettra de financer les voyages du personnel, des consultants, des animateurs et des invités, ainsi que l'appui qu'ils apporteront sur le plan technique et au niveau des programmes, et leur participation à des consultations, ateliers et cours de formation locaux, ainsi que les activités de sensibilisation à l'appui de la mobilisation des ressources. La variation est essentiellement due au fait qu'une plus grande priorité a été donnée à la formation en ligne, un nouveau cours en ligne complet ayant été mis au point, ce qui a permis de réduire les frais de déplacement des participants aux réunions et ateliers.

**10. Subventions et bourses**

96. Un montant de 880 487 dollars, qui représente une augmentation de 520 207 dollars par rapport à 2021, correspond aux fonds préaffectés versés par le pays hôte au titre de l'Accélérateur de l'impact sur la réalisation des objectifs de développement durable, des projets liés aux objectifs de développement durable et de la cinquième Conférence sur les pays les moins avancés. Ce montant comprend également la réserve d'exploitation.

**11. Services contractuels**

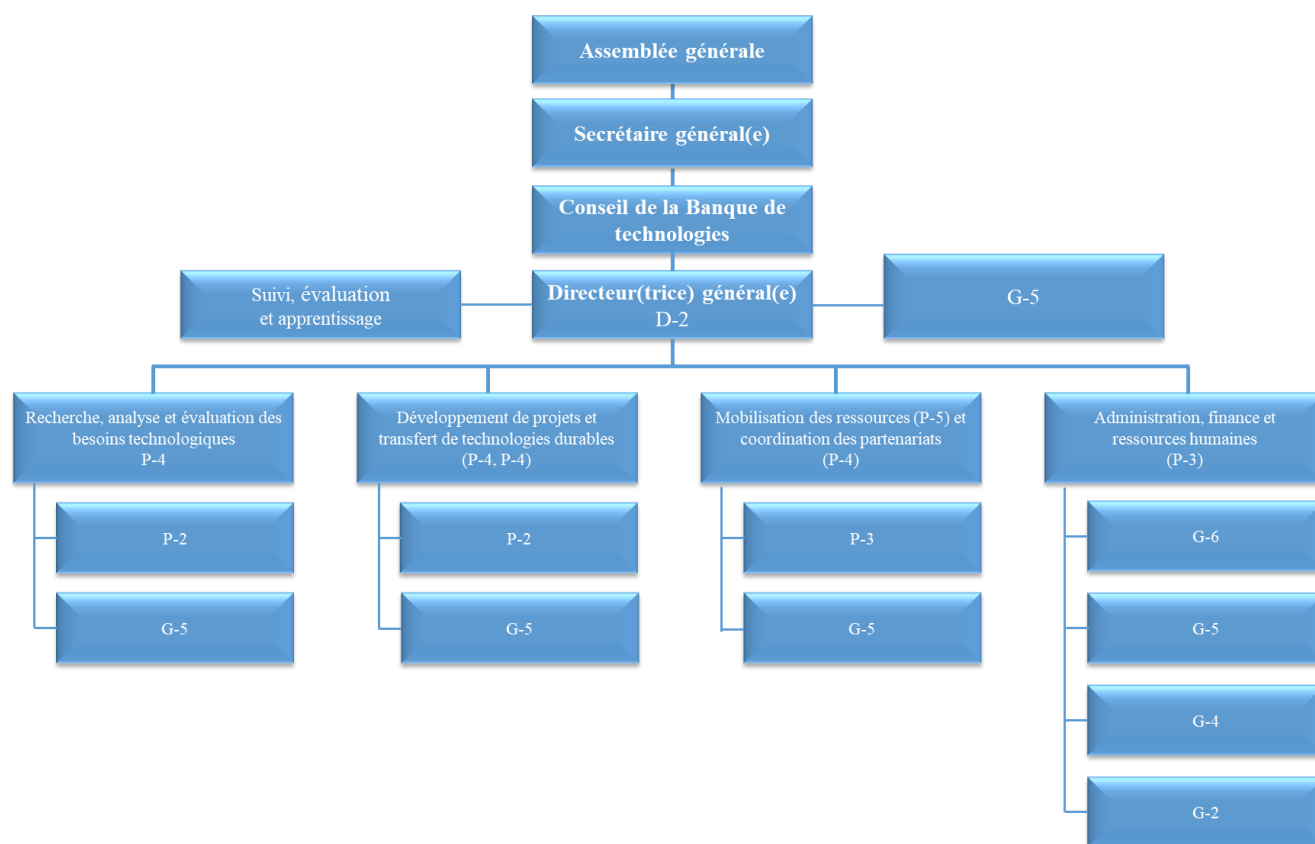
97. Un montant de 71 500 dollars, qui représente une diminution de 388 950 dollars, permettra essentiellement de couvrir les frais de location de salles et d'autres services connexes pour les ateliers, ainsi que les services de traduction, d'impression et de mise en page des rapports connexes. La variation s'explique essentiellement par la réduction du nombre de manifestations prévues et par le fait que les pays hôtes prendront en charge les frais de location de salle et d'autres frais liés aux ateliers, tels que l'impression des documents.

**12. Frais généraux de fonctionnement**

98. Ce poste budgétaire a été ramené à zéro alors qu'il s'élevait à 63 600 dollars en 2021, en partant du principe que les frais généraux de fonctionnement associés seront financés par le pays hôte.

## Annexe I

## Organigramme de la Banque de technologies



## Annexe II

## Résumé des contributions en nature (2022)

| <i>Activités relatives aux programmes</i>                                                      | <i>Entité donatrice</i>                                  | <i>Valeur</i>   | <i>Statut</i>  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------|----------------|
| <i>Projet pilote sur la perte auditive (Bhoutan)</i>                                           |                                                          |                 |                |
| Dispositifs de dépistage                                                                       | Medtronic Labs                                           | 120 000 dollars | <i>garanti</i> |
| Appareils auditifs                                                                             | ReSound                                                  | 87 000 dollars  | <i>garanti</i> |
| Séances de réadaptation et activités de sensibilisation connexes                               | MED-EL                                                   | 500 000 dollars | <i>prévu</i>   |
| <i>Technology Makers Lab (Niger)</i>                                                           |                                                          |                 |                |
| Matériel                                                                                       | Organisation de coopération économique turque            | 130 000 dollars | <i>prévu</i>   |
| Formation des formateurs                                                                       | Ministère de l'industrie et des technologies             | 22 000 dollars  | <i>Prévu</i>   |
| Atelier et matériel                                                                            | Conseil de la recherche scientifique et technique turc   | 100 000 dollars | <i>prévu</i>   |
| Bureaux, personnel, entretien                                                                  | Agence nationale de la société de l'information du Niger | 61 400 dollars  | <i>prévu</i>   |
| <i>Évaluation des besoins technologiques</i>                                                   |                                                          |                 |                |
| Évaluation des besoins technologiques, 2 pays (République démocratique populaire lao, Sénégal) | Cadre intégré renforcé                                   | 112 000 dollars | <i>garanti</i> |
| Lancement de l'évaluation des besoins technologiques au Lesotho                                | Commonwealth                                             | 5 000 dollars   | <i>garanti</i> |
| Évaluation des besoins technologiques, 1 pays (Tanzanie)                                       | Banque arabe pour le développement économique en Afrique | 40 000 dollars  | <i>prévu</i>   |
| <i>Transfert de technologie relative au logement</i>                                           |                                                          |                 |                |
| Projet de logement durable                                                                     | Limak Holding                                            | 105 000 dollars | <i>prévu</i>   |
| <i>Autres collaborations</i>                                                                   |                                                          |                 |                |
| Détachement (économie numérique)                                                               | Ministère du commerce de la Chine                        | 500 000 dollars | <i>prévu</i>   |